Dalloz, Litec ou Lexis-Nexis, un choix cornélien?

Par **Alexandre Frémiot**, le **11/08/2014** à **10:00**

Bonjour à toutes & à tous,

Je suis Étudiant en deuxième année & depuis peu Président de mon BDE. Pour la rentrée des L1, chaque année, nous leur obtenons des Dalloz à prix réduits. Mais qu'en-est-il des autres éditions? Pourquoi Dalloz est-il si cher?

En résumé, mieux vaut-il se munir d'un bon vieux Code Civil de chez Dalloz ou alors aller vers autres éditions deux fois moins chères? Y-a-til des différences à travers chaque codes?

Cordialement.

Par **gregor2**, le **11/08/2014** à **12:09**

Bonjour, merci de relancer ce débat sans fin [smile4] , je vais vous donner les grands axes qui ressortent toujours.

Première chose à noter, il me semble que litec soit devenu lexisnexis, c'est donc "la même chose" (par rapport au titre de votre sujet).

Ensuite sur le fond les codes Dalloz et LexisNexis sont les plus réputés et les plus recommandés, ils contienent des notes de jurisprudence qui sont indispensables pour bien comprendre la portée des textes (le Code civil "nu" ne coûte que 5€ je crois, mais il n'y a aucun commentaire quant à l'application des articles ...).

Les deux sont proches et il existe des gens pour défendre l'un et l'autre. Franchement pour vous répondre tout de suite aucun ne vous décevra, les deux sont bons. Un code Lexisnexis n'est pas moins bon, je le trouve même plus exhaustif et je vais vous dire pourquoi. Dans les codes Dalloz les textes non codifiés ou codifiés dans d'autres codes sont insérés entre les articles, tandis que les codes LexisNexis contiennent beaucoup plus de textes non codifiés et de textes d'autres codes mais ils se trouvent tous regroupés à la fin (plus difficile donc pour s'y retrouver pour un "débutant"). Chez Dalloz ces textes sont remplacés par des feuillets thématiques (qui peuvent être très pratiques aussi si il y a les thèmes qui vous intéressent ...).

Donc regardez les deux et voyez celui qui vous parle le plus, les jurisprudences citées sont

quasiment toujours les mêmes, l'essentiel des différences se trouve dans l'organisation.

Je ne sais pas si c'est pour vous ou votre groupe étudiant mais si vous êtes amenés à en acheter un par an ou un tous les deux ans je vous conseille carrément d'acheter un coup Dalloz et un coup Litec et de ne pas vous débarrasser de l'ancien, ils se compléteront !

Je sais qu'il existe encore d'autres éditeurs qui publient des codes commentés mais je n'ai jamais étudié la question donc je n'en parle pas ;)

J'ajoute que les codes lexisnexis existent en version "impression peau de zèbre" :p

PS: je parle sous contrôle des autres membres, en fait mon Code civil est lexisnexis, j'ai un code pénal et un code de procédure civile chez Dalloz, je vais justement acheter un Code civil Dalloz pour le renouveler et alterner.

Par **Thibault**, le **11/08/2014** à **12:46**

Bonjour,

En fait, dalloz c'est bien, mais parfois litec c'est mieux. Je suis publiciste donc je ne connais pas tous les codes, mais je sais que le Code des marchés publics est meilleur chez Litec, ainsi que dans une certaine mesure le code de l'environnement et de l'énergie.

Je pense que Dalloz est meilleur sur les codes classiques, type code civil etc. Mais sur les matières plus récentes, je trouve souvent des JP chez Litec non citées chez dalloz...

Il faut donc faire du cas par cas... ^^

Par **Yn**, le **11/08/2014** à **13:48**

Il n'y a pas de mauvais choix, un étudiant ne sera pas pénalisé ou avantagé selon le Code civil choisi.

Personnellement, je préfère la présentation Lexisnexis (bleu, zébré, crocodile, panthère). Surtout, les auteurs en charge de la partie contrats/obligation ont très bonne réputation, les choix des jurisprudences et références sont toujours pertinents.

Enfin, le prix de lancement du Code civil Lexisnexis est de vingt euros...

Par **Baptisted**, le **19/08/2014** à **16:35**

Bonjour,

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Lexis Nexis et Dalloz font tous les deux des Codes de qualité. Il me semble qu'il y a un peu plus de matière dans le code Dalloz. Surtout Dalloz reste le code de référence depuis toujours, la plupart des enseignants l'ont et sa classification est claire. Je choisis donc Dalloz. J'ai vu qu'ils sortaient à la rentrée le Code civil à 20€ donc il n'y a plus photos.

Par **sautdecoupe**, le **19/08/2014** à **20:34**

Le dalloz également est à 20 euros ?

Par **gregor2**, le **19/08/2014** à **22:22**

ça m'étonnerais pour Dalloz ;)

Par **Baptisted**, le **20/08/2014** à **09:45**

J'ai vérifié sur leur site.
Voici le lien:
http://www.dalloz-boutique.fr/codes/codes-editions-limitees.html

Par **gregor2**, le **20/08/2014** à **10:30**

Alors là ... hallucinant ! ça tombe bien je voulais acheter un Dalloz cette année - merci pour le lien !

Par **Glohirm**, le **20/08/2014** à **10:47**

Merci pour l'info Baptisted !

J'ai vu aussi en librairie un "pack" comprenant le Code civil et le vocabulaire Dalloz pour quelque chose comme 35€.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés